

CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES

Procès-verbal de la réunion du Conseil de la FASS du 25 octobre 2023

Salle 074, bibliothèque Champlain, 13 h 30

Présences :

Jean-Luc Bonnaud (Histoire)
Norma Doiron (Secteur langue et rep.
prof., Arts)
Julie Forgues (Arts visuels)
Karine Gauvin (Études françaises)
Thomas Hodd (Anglais)
Georgette LeBlanc, rep. unité II
Matthieu LeBlanc (vice-doyen)
Cynthia Létourneau (secrétaire)
Gervais Mbarga (Info.-comm.)
Denise Merkle (Traduction et langues)
François Renaud (Philosophie)
Arnaud Scailherez (Rep. prof., Sc. soc.)
Katia Talbot (Art dramatique)
Jean-François Thibault (doyen)
Dominique Thomassin (resp. des suivis
des dossiers)

Absences motivées :

Pierre-Marcel Desjardins (HEP)
Guillaume Fortin (Géographie)
Roger Lord (Musique)
Marie-Andrée Pelland (Sociologie et
criminologie)
Lise Savoie (Travail social)

Postes à pourvoir :

Rep. étud., Sc. soc.
Rep. étud., Arts

Le doyen souhaite la bienvenue à Georgette LeBlanc, chargée de cours au Département d'études françaises, puisqu'elle occupe le rôle de représentante de l'Unité II au Conseil de la FASS pour l'année 2023-2024.

Le Conseil de la FASS reçoit une invitée en début de rencontre.

Le doyen présente la responsable du projet Borgitte, Éloïse LeBlanc, venue décrire ce projet de résidence et d'espace de création aux membres. Ce lieu de travail et de création en développement est situé à Cap-Pelé, près de l'eau et de la forêt. L'invitée indique vouloir créer des partenariats et soutenir le milieu culturel en français. À l'heure actuelle, on souhaite concrétiser des projets comme la transformation de la chapelle en galerie d'art, la mise en place d'une forêt nourricière et d'un théâtre participatif, de même que des collaborations avec le festival Frye et la chapelle de Barachois. Elle propose des projets aux membres comme des ateliers de création, la tenue de conférences, des possibilités de retraites et un lieu d'hébergement. Les projets pourront se concrétiser après Noël.

Éloïse LeBlanc invite les membres à lui poser des questions et à lui faire part de leurs commentaires. Les membres réagissent avec un vif intérêt en lui demandant des précisions et en lui lançant des idées.

Le site inclut un logement de 4 chambres à coucher pouvant accueillir jusqu'à 8 personnes, le service d'Internet sans fil et le service d'épicerie. On peut aussi fournir aux personnes intéressées un répertoire de l'hébergement disponible à proximité. L'atelier comprend des outils pour le bois et la sculpture, mais pas pour la céramique. Il existe aussi une grande salle ayant une capacité de 40 personnes.

La responsable cherche également des moyens de financement. Une collecte de fonds sera d'ailleurs lancée prochainement.

Éloïse LeBlanc conclut en invitant les départements intéressés à organiser une rencontre ultérieure pour poursuivre la discussion.

Projet Borgitte

Adresse : 57, allée Sainte-Croix, Cap-Pelé (Nouveau-Brunswick) E4N 2A1

Page Web : <https://projetborgitte.ca/>

Courriel : info@projetborgitte.ca

1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 25 octobre 2023

Le doyen demande si des points doivent être ajoutés à l'ordre du jour. On ajoute les points 11.3. *Demande d'information sur les changements de salle*, 11.4. *Transmission d'informations aux membres des unités*, 11.5. *Guide de dotation* et 11.6. *Service des admissions*.

Thomas Hodd propose l'adoption de l'ordre du jour modifié. Appuyée par François Renaud, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 août 2023

Le doyen vérifie si le projet de procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière réunion et si des membres souhaitent y apporter des modifications. Il rappelle que les coquilles doivent être signalées directement à la secrétaire.

Gervais Mbarga propose l'approbation du procès-verbal. Appuyée par Katia Talbot, puis mise aux voix, la proposition est approuvée à l'unanimité.

3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 30 août 2023

5.1. Département de philosophie | Création du B.A. (majeure en philosophie)

Le projet de création du B.A. (majeure en philosophie) ainsi que la liste des évaluateurs et des évaluatrices ont été acheminés au bureau du Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales (VRAEAP) le 7 septembre dernier.

5.2. École de travail social | Modification de la M.A. (travail social)

Le projet de modifications à la maîtrise ès arts (travail social) a été acheminé au comité des études supérieures (CES) le 2 septembre dernier. Un suivi est prévu le 27 octobre.

5.3. Département des arts visuels | Autoévaluation du programme de B.A.V.

L'autoévaluation du programme de B.A.V. a été acheminée au VRAEAP le 11 septembre. Les visites sont prévues en février prochain.

5.4. Département d'histoire et de géographie | Autoévaluation du programme de B.A. (majeure en histoire)

L'autoévaluation du programme de B.A. (majeure en histoire) a été acheminée au VRAEAP le 7 septembre dernier. Les visites sont prévues à la mi-novembre.

5.5. École des hautes études publiques (Science politique) | Autoévaluation du programme de B. Sc. soc. (majeure en science politique)

L'autoévaluation du programme de la majeure en science politique a été acheminée au VRAEAP le 7 septembre. Les visites sont prévues au début janvier.

3.7. Microprogramme d'initiation à l'écriture professionnelle

Le microprogramme d'initiation à l'écriture professionnelle sera abordé lors de la prochaine réunion du CPR le 27 octobre.

7. Rapports de sabbatique

Les rapports de sabbatique ont été envoyés.

8. Nomination | Professeur émérite au Département d'études françaises (Denis Bourque)

9. Nomination | Professeure émérite au Département d'histoire et de géographie (Joceline Chabot)

10. Nomination | Professeur émérite à l'École de travail social (Paul Grell)

Les trois candidatures ont été envoyées au Secrétariat général. Le vote est prévu au Sénat académique au début du printemps.

4. Affaires étudiantes

Ces postes demeurent à pourvoir.

5. Création/modification/évaluation de programmes/cours

Aucun projet n'est à l'ordre du jour.

6. Suivis : RDD/CPR/CAQ/CDR/CDP/SCDP/Sénat

Le projet de réforme des comités du Sénat a été adopté le 23 septembre dernier par le Conseil de l'Université et de nouveaux comités et postes ont été créés. Les membres ont d'ailleurs reçu un courriel sur la réforme du Sénat académique et des candidatures professorales ont été sollicitées pour siéger à différents comités.

Les RDD et RVD restent en place. Un comité des programmes indépendant de la FESR a été créé au 2^e cycle alors que celui au 1^{er} cycle demeure. Le Comité d'assurance de la qualité est responsable des modifications aux programmes tandis que le Comité des règlements est chargé des règlements universitaires. Le Comité de la planification, qui a comme rôle de planifier les grandes orientations qu'entend prendre l'Université, rassemble le rectorat, les vices-rectorats, les décanats et les responsables de services. Ce comité échangera surtout des informations alors que les prises de décision seront plutôt effectuées dans le Sous-comité de la planification, comité remplaçant le Comité conjoint de la planification (CCJ).

Lors de la RDD le 23 octobre, deux dossiers ont été abordés, soit le télétravail pour le personnel administratif et la propreté des lieux.

Pour ce qui est du télétravail, le doyen indique qu'un projet pilote a été mis à l'essai auprès du personnel administratif dès l'hiver 2023, mais que la politique n'a pas encore été officiellement adoptée. Il sera possible de faire du télétravail, sur une base volontaire, un jour par semaine, sauf au début et à la fin des semestres étant donné les besoins auprès de la population étudiante. Le décanat coordonnera cet horaire. La même personne ne pourra pas toujours choisir le même jour (ex. : toujours le vendredi); il faudra alterner. Pour pouvoir bénéficier du télétravail, l'employé ou l'employée doit avoir été à l'emploi de l'Université de Moncton depuis au moins six mois (période d'essai terminée).

Le télétravail n'a pas de conséquence sur la distribution du courrier (interne et externe) offerte deux jours par semaine depuis la pandémie.

En ce qui concerne le manque de propreté dans les édifices, toutes les facultés vivent actuellement le même problème, principalement causé par le manque de ressources humaines. Gabriel Cormier, vice-recteur aux ressources humaines, n'en avait pas été informé. Ce dossier est à suivre.

7. Demandes d'années sabbatiques | Rapport du comité facultaire des congés

Les personnes présentes ayant fait une demande de sabbatique sont priées de quitter temporairement la salle.

Le vice-doyen mentionne que la composition du comité a changé en raison du retrait de Julie Forgues, de Jean Morency et de Lise Savoie. Gabriel Arseneault, Jean-Luc Bonnaud, Thomas Hodd, Lisa Roy et Matthieu LeBlanc ont étudié les demandes suivantes :

TYPE A

- **David Décarie**, Département d'études françaises, sabbatique de type A (1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025)
- **Julie Forgues**, Département des arts visuels, sabbatique de type A (1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025)
- **Gervais Mbarga**, Programme d'information-communication, sabbatique de type A (1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025)
- **Marie-Andrée Pelland**, Département de sociologie et de criminologie, sabbatique de type A (1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025)
- **François Renaud**, Département de philosophie, sabbatique de type A (1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025)
- **Marie-Pier Rivest**, École de travail social, sabbatique de type A (1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025)
- **Lise Savoie**, École de travail social, sabbatique de type A (1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025)
- **Arnaud Scaillerez**, École des hautes études publiques, sabbatique de type A (1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025)

TYPE B

- **Michelle Landry**, Département de sociologie et de criminologie, sabbatique de type B (1^{er} janvier 2025 au 31 août 2025)

TYPE C

- **Hélène Destrempes**, Département d'études françaises, sabbatique de type C (1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025)
- **Monique Richard**, Département de musique, sabbatique de type C (1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025)

Toutes les demandes sont jugées recevables et méritoires.

Le vice-doyen indique cependant que quelques demandes présentent un programme de travail jugé trop ambitieux. Il prévient que l'on doit expliquer, dans le rapport au retour d'un congé sabbatique, les raisons pour lesquelles les objectifs n'auraient pas été atteints.

À la suite d'une question à ce sujet, le doyen indique qu'il arrive que des demandes soient refusées, en raison notamment d'un manque de détails dans la demande. Présenter une demande en une page seulement est insuffisant.

Matthieu LeBlanc propose l'adoption de la proposition. Appuyée par Denise Merkle, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Julie Forgues, Gervais Mbarga, François Renaud et Arnaud Scaillez réintègrent la réunion.

8. Guide pour la demande d'année sabbatique (FASS) [Annexe 1] et Guide pour la rédaction des rapports de sabbatique (FASS) [Annexe 2]

Le vice-doyen explique que la FASS avait déjà un guide pour les demandes d'année sabbatique, mais qu'on y a apporté des mises à jour sur la numérotation des articles à la suite de la nouvelle convention collective. La FASS possède dorénavant un guide pour la rédaction des rapports de sabbatique qui est inspiré de celui de la Faculté des sciences.

Voici les modifications apportées (en italique) :

Guide pour la demande d'année sabbatique

a) le mérite du projet (27.05.02 b) :

- son contenu (*y compris le cadre conceptuel et méthodologique, le cas échéant*);

Guide : demande d'année sabbatique (FASS)

3. Projet de travail

3.2. Description détaillée du projet de travail (maximum : 6 pages), en démontrant son mérite (**voir Rappel des principes, Les (autres) éléments, b**). Il est suggéré d'ajouter, afin de faciliter le travail d'évaluation, un calendrier réaliste des étapes et des démarches prévues au cours de l'année, des lettres d'appui démontrant que le processus est au moins entamé lorsqu'il s'agit de projets avec d'autres instances et, à titre facultatif, un bref profil des réalisations depuis 6 ans (types A ou B) ou depuis 3 ans (type C). *Il est aussi suggéré de fournir des précisions sur le cadre conceptuel et méthodologique du projet, le cas échéant.*

Des membres demandent des précisions sur le contenu des demandes et des rapports. Le doyen indique qu'il est important de signaler, dans les rapports de sabbatique soumis par les membres au terme de la sabbatique, les différences entre le projet initial (la demande) et les réalisations. Les aspects à améliorer dans les demandes sont parfois le manque de précision, de détails, de contextualisation sur les réalisations. La longueur trop courte du rapport représente souvent un motif pour exiger de la professeure ou du professeur, et parfois de l'assemblée départementale, que le tout se refait. Il est difficile d'indiquer le nombre de pages

requis dans le rapport, car tout dépend de ce qui a été accompli. Quelques pages suffisent, excluant les annexes.

Même si le guide de présentation des demandes se trouve sur le site Web, le vice-doyen propose de l'envoyer par courriel en guise de rappel en début d'année. Cette initiative s'est avérée efficace cette année.

Matthieu LeBlanc propose l'adoption de la proposition. Appuyée par Katia Talbot, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Demandes d'exemption | Examens finaux [Annexes 3a et 3b]

Le vice-doyen présente les deux demandes d'exemption récurrentes, soit celles des cours FRAN1500 – *Communication orale* et FLSA1500 – *Communication orale*. Il aimerait que le règlement soit modifié afin que le décanat puisse prendre ces décisions sans passer par le Conseil de faculté.

Matthieu LeBlanc propose l'adoption de la proposition. Appuyée par Denise Merkle, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Politique sur la violence à caractère sexuel [Annexe 4]

Un élément de la nouvelle politique sur la violence à caractère sexuel soulève des questions, notamment en histoire, en arts visuels, en art dramatique et en philosophie. La politique mentionne qu'on ne peut : « [...] [c]ontraindre une personne à visionner du matériel à connotation sexuelle ou envoyer à une personne ce type de matériel sans son consentement [...] ».

Des membres discutent de la liberté universitaire, du contenu obligatoire des cours, de la réaction de certaines personnes, etc. L'Université de Moncton n'a pas mis en place de politique sur la liberté académique, et les discussions sur les mots tabous n'ont pas fait l'objet de suivi. Inclure cette politique dans les plans de cours est obligatoire vu qu'il s'agit d'une demande du VRAEAP. Le doyen propose d'y inclure une mention dans le plan de cours pour prévenir les étudiantes et les étudiants. En cas de plainte, c'est la responsabilité du professeur ou de la professeure de pouvoir justifier ses choix sur le plan académique. Certes, certaines disciplines présentent des sujets plus délicats que d'autres, mais la taille du groupe est également un facteur à considérer. Le doyen confirme que l'on ne peut inviter un étudiant ou une étudiante à quitter temporairement la salle de classe puisque le contenu présenté en classe peut faire partie des évaluations. Aucune plainte n'a été déposée jusqu'à maintenant.

On prépare actuellement une formation de base sur la santé mentale s'adressant au corps professoral afin qu'il puisse intervenir en cas de crise.

Le vice-doyen invite les membres à lui faire part de leurs inquiétudes et il fera un suivi auprès de la vice-rectrice adjointe et de Sacha Cyr, intervenante en violence à caractère sexuel.

11. Informations

11.1. Inscriptions dans les programmes de la FASS [Annexe 5]

Le doyen indique que les inscriptions dans les programmes de la FASS sont, malgré une légère baisse, relativement stables. Malgré la hausse des inscriptions provenant de l'international à l'Université de Moncton, le doyen fait remarquer que la FASS accueille principalement une population néo-brunswickoise s'avérant, elle, être en baisse significative.

Un membre souhaiterait connaître la compilation du nombre d'inscriptions dans les cours au cours des cinq dernières années, et ce, afin de montrer la contribution de son unité à la diplomation. Ces données sont disponibles chaque semestre sur Maniweb et dans les évaluations administratives de l'enseignement, mais ne sont pas compilées.

11.2. Évaluation des programmes : suivis

L'année dernière, plusieurs programmes ont fait l'objet d'une évaluation. Les unités concernées ont reçu une copie des recommandations. Le doyen les invite à réfléchir à leurs réponses sans nécessairement commencer à rédiger le plan de mise en œuvre, car nous ignorons pour le moment de quelle manière les suivis se feront plus concrètement. De plus amples informations leur seront transmises au cours des prochaines semaines.

11.3. Demande d'information sur les changements de salle

Un membre relève la difficulté à effectuer un changement de salle de classe en début de semestre. Le vice-doyen indique que le nouveau système a été mis en place et que le registrariat effectue des essais. Il est donc déconseillé de modifier les locaux. Il propose d'inviter la registraire, Stéphanie Wheaton, en novembre ou en décembre. Le registrariat recevait trop de demandes auparavant et n'avait pas suffisamment de personnel. Les membres du corps professoral doivent communiquer directement avec le décanat quand un local ne convient pas plutôt qu'avec le registrariat, car cela contribue à engorger encore plus les personnes responsables au registrariat.

11.4. Transmission d'informations aux membres des unités

Toutes les informations que les membres reçoivent au Conseil de la FASS peuvent être partagées au sein des unités, sauf avis contraire. Les procès-verbaux sont d'ailleurs disponibles

sur la page Web. Il est aussi possible de transmettre des informations lors des assemblées départementales.

11.5. Guide de dotation

Le doyen enverra par courriel le 25 octobre la version finale du guide de dotation pour les embauches au sein du corps professoral.

Il est maintenant obligatoire de suivre une formation en équité, diversité et inclusion et en décolonisation (EDI-D), d'une durée d'environ 1 h 30, à distance (Teams), lorsque l'on fait partie du comité de sélection. Il faut par la suite fournir le certificat de la formation avec les recommandations.

11.6. Service des admissions

Une membre relève les failles du Service d'admission. Les délais sont déraisonnables dans certains cas. Des personnes intéressées à soumettre une demande d'admission se désistent. Le vice-doyen fera un suivi.

En raison de la crise du logement, à l'hiver 2024, il faudra montrer une preuve de logis. Le Service d'admission croule actuellement sous les demandes d'information quotidiennes en plus de faire face à un manque de personnel.

12. Autres points

Le doyen sera à l'extérieur jusqu'au 20 novembre. Il invite les membres à communiquer avec lui par courriel ou bien avec le vice-doyen.

13. Clôture de la séance

La séance se clôture à 15 h 31.

Cynthia Létourneau, secrétaire



Jean-François Thibault



Matthieu LeBlanc